

Communiqué du 13 janvier 2017

CONVENTION DE PARTENARIAT CNSA-APF :
Sensibilisation / formation des aidants familiaux
La CNSA soutient le programme mis en place par l'APF

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie s'engage aux côtés de l'Association des paralysés de France (APF) qui développe un programme de sensibilisation / formation des aidants familiaux de personnes ayant un handicap moteur, avec ou sans trouble associé, ou de personnes polyhandicapées. Les actions seront déployées jusqu'à fin 2019 dans la perspective d'accompagner 3 000 aidants à travers 300 sessions, gratuites grâce au financement apporté par la CNSA.

Les formations seront animées par des binômes composés d'aidants familiaux et de formateurs spécialistes des thèmes abordés, croisant ainsi les savoirs d'expériences et professionnels. Ce programme a pour objectif principal de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des aidants familiaux.

Le déploiement des formations

Les formations seront organisées par les délégations et les établissements et services médico-sociaux de l'APF en lien avec leurs partenaires associatifs. Au niveau régional, 25 sessions en moyenne seront mises en place. Leurs thèmes auront été choisis selon les besoins des aidants et au regard de ce qui aura déjà été proposé sur le territoire.

Les actions de formation

Les binômes seront préalablement formés à l'animation de dynamique de groupe afin de savoir faciliter l'expression des aidants, valoriser leurs connaissances et compétences, adapter et ajuster les approches et les outils d'apprentissage et encourager le travail collaboratif et l'émulation entre pairs.

Les sensibilisations / formations à destination des aidants familiaux se mettront en place dans le but d'améliorer les approches techniques et pratiques des aidants ainsi que la connaissance des répercussions de leur rôle d'aidant et de les sensibiliser à leurs propres besoins, le développement de leur capacité à les évaluer, et ainsi à préserver leur qualité de vie et la relation avec leur proche.

Les thèmes proposés sont les suivants : l'annonce du handicap ou de la maladie, les aides et les droits, les répercussions psychologiques et relationnelles du rôle d'aidant, être aidant à différentes étapes de la vie, se maintenir en bonne santé, la complémentarité entre aidants professionnels et aidants familiaux, la manutention du corps humain, l'alimentation, les aides à la communication, l'entretien du matériel.

Le programme répond aux orientations de formation et de sensibilisation des aidants de personnes atteintes de scléroses en plaques fixées dans le plan Maladie neuro-dégénératives (PMND) et aux mesures fixées dans le volet polyhandicap et la stratégie nationale de soutien aux aidants de personnes en situation de handicap issus du [Comité interministériel du handicap](#) du 2 décembre dernier.

L'Association des paralysés de France (APF) est investie depuis de nombreuses années dans l'accompagnement des aidants : mise en place du Collectif inter-associatif des aidants familiaux (en 2004), formulation de recommandations sur la problématique des aidants familiaux (en 2006), mise en place d'un groupe interne de travail (en 2011). Cette convention CNSA-APF s'inscrit ainsi dans la continuité des actions déployées par l'association.

[La convention est consultable sur le site de la CNSA.](#)

Contacts Presse

Aurore Anotin – CNSA

Tél. : 01 53 91 21 75 – 06 62 47 04 68

aurore.anotin@cnsa.fr



[@CNSA actu](#)

Evelyne Weymann – APF

Tél. : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37

evelyne.weymann@apf.asso.fr

À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public administratif dont les missions sont les suivantes :

- ∞ Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux.
- ∞ Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.
- ∞ Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation : échange d'informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d'actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.
- ∞ Assurer une mission d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches.
- ∞ Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2017, la CNSA gère un budget de plus de 25 milliards d'euros.

À propos de l'Association des paralysés de France (APF)

L'Association des paralysés de France (APF), créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille qui rassemble 23 600 adhérents, 30 000 usagers, 25 000 bénévoles et 14100 salariés.

Dotée d'un projet unique d'intérêt général « Pour une société inclusive ! », l'APF agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

L'APF porte en elle des valeurs et pratiques démocratiques qui définissent ses orientations et actions. L'association intervient dans de nombreux domaines, au niveau international, national, régional et départemental, tant par le biais de ses délégations départementales et de son siège que par ses services et établissements médico-sociaux ainsi que ses entreprises adaptées.
